



REFORME DE L'ASSURANCE-CHOMAGE : MEPRIS GOUVERNEMENTAL À TOUS LES ETAGES.

Le décret de la honte est donc paru dans la nuit du 30 septembre, en catimini, actant la modification du mode de calcul de l'allocation chômage.

Fondée sur des présupposés faux, elle va renforcer la précarité des demandeurs d'emploi.

Revenons un peu sur ce qui officiellement fonde cette contre-réforme : l'idée qu'un demandeur d'emploi serait un privilégié, un dilettante qui par choix refuse les dizaines d'emplois de qualité et bien rémunérés qui s'offrent à lui chaque jour. A un moment il va falloir arrêter avec cette fable réactionnaire et ces mensonges en pagaille.

La réalité c'est que 40% des chômeurs ne perçoivent absolument rien, parce qu'ils n'ont tout simplement plus droit aux allocations chômeurs, et 42% sont sous le seuil des 500€ mensuels. Sur l'ensemble des chômeurs, 63% gagnent moins de 1000€. Donc nettement moins que le salaire minimum. On est quand même très loin de chiffres qui font rêver.

Histoire de remettre un peu les choses en perspective la richesse des milliardaires a augmenté de 40% cette seule année (170 milliards d'euros) Les profiteurs de la crise ne se posent pas la question des fins de mois difficiles. Le CAC40 observe une année record mais le gouvernement s'obstine à faire payer la crise aux précaires !

À quoi rime donc cette mesure abjecte alors que des millions de personnes sont privées d'emploi ? Un attachement idéologique aux idées les plus rétrogrades, une vision méprisante et culpabilisante de ceux qui pour toute fin ne font que percevoir des revenus de remplacement parce qu'ils ont cotisé pour cela, un signe envoyé à Bruxelles

qui décidément n'en aura jamais fini d'imposer la seule et unique recette qu'elle connaît pour écraser les populations : L'austérité !

Cela va générer des situations de détresses créées par des effets broyeurs d'une contre-réforme inutile qui plus sur le plan économique. La réforme la plus dure du quinquennat va être un véritable carnage social.

En quoi consiste concrètement cette mesure ?

Jusqu'ici, l'allocation était calculée à partir de la moyenne des salaires des 12 derniers mois, divisée par le nombre de jours travaillés. Désormais, elle sera calculée sur les 24 derniers, et le revenu sera divisé par le nombre de jours total, jours non travaillés inclus. En faisant ici un simple produit en croix tout le monde comprendra que le compte n'est plus bon.

De plus, Il faudra désormais avoir travaillé 6 mois pour pouvoir recharger ses droits, et non plus 4 mois comme actuellement.

Conséquence : Avec cette décision inique, des centaines de milliers de personnes déjà précarisées vont basculer dans la grande pauvreté. Selon l'UNEDIC 41% des allocataires de l'assurance-chômage vont perdre en moyenne 13% de leurs revenus dans l'année à venir. Ce qui est énorme quand on a un revenu aussi faible !

- **MEPRIS** envers le Conseil d'État qui doit encore statuer sur le fond suite au recours victorieux en référé des organisations syndicales le 22 juin 2021
- **MEPRIS** envers les organisations syndicales en les privant volontairement de tout délai pour agir à nouveau en justice, alors que toutes sont opposées à la réforme
- Et surtout **MEPRIS** envers les demandeurs d'emplois et le monde du travail en général avec cette réforme qui va **les contraindre de payer le prix de la crise. Ces allocations de chômage sont des droits acquis ! Acquis par le travail socle de notre protection sociale.**

C'est un coup supplémentaire porté à notre modèle universel et solidaire qu'est notre protection sociale !

À tous les précaires, demandeurs d'emplois, jeunes, salariés, retraités : manifestons le 5 octobre 2021